



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

12 février 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 12 février 2024

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE n°2024-066	12.02.2024	Arrêté préfectoral fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires de Garches les 17 et 24 mars 2024	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024-066 en date du 12 février 2024 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires de Garches les 17 et 24 mars 2024

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral et notamment ses articles L263 à L 267 et R 127-2 à R128-3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) - M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2024 -51 en date du 31 janvier 2024 portant convocation des électeurs aux élections des conseillers municipaux et communautaires de Garches les 17 et 24 mars 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les déclarations de candidatures obligatoires pour chaque tour de scrutin, seront déposées à la préfecture des Hauts-de-Seine, au 1^{er} étage, auprès du bureau de la réglementation générale et des élections – 167/177 avenue Joliot Curie à Nanterre, aux dates et heures suivantes :

- pour le premier tour de scrutin :

- du jeudi 22 février au vendredi 23 février 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 ;
- du mardi 27 février 2024 au mercredi 28 février 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 29 février 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

- pour le second tour de scrutin, le cas échéant :

- le lundi 18 mars 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 ;
- le mardi 19 mars 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

Pour le premier tour, la prise de rendez-vous pour le dépôt des déclarations de candidature auprès du bureau des élections de la préfecture des Hauts-de-Seine est fortement recommandée, au 01.40.97.23.29 de 9h30 à 16h30 ou par courriel à l'adresse suivante :

pref-boitelec92@hauts-de-seine.gouv.fr

Article 2 :

Le tirage au sort par l'autorité qui reçoit les candidatures, attribuant les emplacements réservés à l'affichage électoral aura lieu le jeudi 29 février 2024 à 18 h15, au 1^{er} étage de la préfecture des Hauts-de-Seine, en salle Rodin.

Article 3 :

La campagne électorale débutera le lundi 4 mars 2024 à 00h00 et sera close le samedi 16 mars 2024 à minuit.

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le lundi 18 mars 2024 à 0 h 00 et sera close le samedi 23 mars 2024 à minuit.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Signé
Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>